

## CPRDFP

### Orientations et gouvernance

*Document validé lors de la séance plénière du CNFPTLV le 22 juin 2011*

Le Conseil national de la formation professionnelle a mis en place, dans le cadre d'un mandat validé par le conseil le 20 octobre 2010, un groupe technique pour accompagner l'élaboration des contrats de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) et préparer la proposition par le conseil des modalités générales de suivi et d'évaluation par le comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CCREFP), telles que prévues par la loi du 24 novembre 2009. Compte tenu du calendrier d'avancement des travaux régionaux pour l'élaboration des CPRDFP, les conclusions du groupe de travail, présentées lors de la séance plénière du 16 février 2011, portaient principalement sur le processus d'élaboration. Elles n'abordaient que marginalement la mise en perspective des orientations qui se dessinent pour ces documents dans chaque région et les conditions du suivi et de l'évaluation par le comité de coordination régional. Il a donc été décidé de prolonger l'activité du groupe technique pour poursuivre le travail entrepris et accompagner la construction des CPRDFP jusqu'à leur signature prévue par la Loi au mois de juin 2011.

Pour cette deuxième séquence, le groupe technique avait les objectifs suivants :

- suivre le processus d'élaboration des CPRDFP dans les régions en mettant l'accent sur l'identification des thèmes faisant l'objet d'une contractualisation. La présente note reprend en les organisant les débats du groupe technique sur ce point ;
- proposer des modalités générales pour le suivi et l'évaluation des CPRDFP par le CCREFP. Une note présentant ces modalités a été validée par le conseil plénier lors de sa séance du 13 avril 2011. Elle a été adressée pour diffusion le 30 mai 2011 aux présidents des CCREFP.

Pour mémoire, le groupe technique s'est réuni trois fois les 22 mars, 4 mai et 31 mai 2011. Il est composé, de manière équilibrée, de représentants :

- des ministères : Emploi/Formation professionnelle, Education, Jeunesse et vie associative, Agriculture, Intérieur, Affaires sociales ;
- de Conseils régionaux (directeurs de formation) ;
- des partenaires économiques (ACFCI) et sociaux (employeurs et salariés).

## 1 - La construction du CPRDFP

Après un préambule méthodologique, le premier temps de l'élaboration du CPRDFP a été, dans chaque région, celui du diagnostic. Propre à chaque région en fonction de ses spécificités, le diagnostic n'a été que peu abordé par le groupe de travail. Celui-ci a préféré centrer ses débats sur la deuxième phase de l'élaboration, à savoir l'identification des sujets pour lesquels une contractualisation entre les acteurs sera le gage d'une meilleure efficacité du système de formation professionnelle initiale et continue. Il s'agit, dans les différents domaines d'intervention des politiques de formation professionnelle, de rechercher les questions reconnues comme pertinentes par les acteurs et d'engager une négociation sur les actions à mettre en œuvre pour y répondre.

L'objet du CPRDFP est d'élaborer un cadre de coordination des politiques de formation professionnelle. Ces politiques sont celles mises en œuvre par les pouvoirs publics et, plus généralement, les politiques d'intérêt général pouvant associer les partenaires socio-économiques. La coordination cherche à dépasser la juxtaposition des projets et des interventions souvent concurrentes, parfois contradictoires et à réduire ainsi les surcoûts, tant du point de vue des finances publiques que du point de vue des individus eux mêmes.

Le contrat détermine les priorités des actions et des financements à mettre en œuvre. Dans la suite du texte, ces priorités d'actions et de financement seront désignées sous le terme d'orientations. Le contrat propose également une méthode de pilotage pluriannuelle entre les acteurs concernés par la mise en œuvre de ces politiques afin d'assurer la coordination des actions engagées et leur évaluation. Dans la suite du texte, ces engagements relatifs à la coordination des politiques sera désignée sous le terme de gouvernance. Chacun des CPRDFP comporte un équilibre entre ces deux dimensions, certains mettant davantage l'accent sur les orientations, d'autres sur la gouvernance.

A la lecture des premiers documents disponibles, l'architecture du CPRDFP distingue, en règle générale, trois parties :

- un document de cadrage comprenant des éléments de diagnostic et définissant des axes stratégiques de portée pluriannuelle ;
- des fiches actions à vocation opérationnelle, également de portée pluriannuelle ;
- les modalités d'une animation annuelle assurant la mise en œuvre du contrat et se traduisant éventuellement par des conventions annuelles d'application.

Selon les régions, des choix différents ont pu être faits, certaines privilégiant la signature rapide d'un document stratégique, d'autres retardant la signature pour finaliser un document opérationnel.

Enfin, la construction des CPRDFP s'est faite avec le souci de donner un caractère plus opérationnel à cette démarche qu'à celles conduites précédemment, notamment dans le cadre des PRDF et donc de réduire les dissonances entre les ambitions affichées et les engagements contractualisés. Cette volonté se traduit à la fois par l'opérationnalité de l'écriture des objectifs à atteindre et par la définition des modalités de compte rendu des résultats atteints. Elle matérialise l'engagement réel des signataires et a pu donner lieu dans certaines régions à des débats sur la capacité d'engagement pluriannuel sur le plan financier ou sur l'instance délibérante in fine pour l'adoption du CPRDFP.

## 2 - Les orientations du contrat

Les contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles sont élaborés dans un contexte marqué par les conséquences de la crise économique et financière de 2008. Dès lors, face aux bouleversements entraînés par cette crise, les CPRDFP se construisent au regard d'un double enjeu :

- la sécurisation des parcours professionnels en vue de favoriser l'insertion dans l'emploi et la réussite des projets professionnels tout au long de la vie. Cette perspective amène souvent les régions à s'inscrire, dans le domaine de l'orientation et de la formation professionnelle, dans une logique de parcours en dépassant les contraintes du statut des personnes ;
- l'anticipation des mutations économiques et le développement du territoire, ou plutôt des territoires. En effet, le CPRDFP cherche à renforcer l'articulation des approches économie-emploi-formation au niveau régional avec les stratégies infra ou suprarégionales.

Les CPREFP sont structurés par un certain nombre d'objectifs, élaborés selon des procédures participatives propres à chaque région et associant souvent, au delà des signataires du contrat, l'ensemble des acteurs de la formation professionnelle en région. Ces objectifs forment une grille de lecture des priorités régionales. Il est intéressant de mettre ces objectifs en perspective au niveau national, non pas pour gommer les spécificités propres à chaque région, mais pour dégager le cas échéant des thématiques qui, au delà de ces spécificités, pourraient contribuer à construire le cadre des orientations que le conseil national doit définir pour le système de formation professionnelle et pour son évaluation.

Une première lecture transversale des objectifs contenus dans les documents disponibles figure en annexe 2. A ce stade, il est possible de repérer dans les CPRDFP en construction cinq entrées principales :

- La prise en compte du contexte et l'anticipation des mutations. Il s'agit de prendre en compte les besoins des territoires, le contexte économique, le marché du travail, les mutations économiques et sociales, les évolutions des métiers et des qualifications et de développer l'expertise et les outils d'observation au service des décideurs.
- L'orientation professionnelle. Il s'agit de proposer une offre de service d'accueil, d'information et de conseil cohérente tout au long de la vie, organisée sur le territoire et dont les acteurs sont outillés et professionnalisés.
- L'insertion et la qualification. Il s'agit de donner à tous accès à un premier niveau de qualification en proposant une offre équilibrée de voies de formation par la voie scolaire ou en alternance sous contrat de travail. Il s'agit également de prévenir et de traiter les sorties sans qualification du système éducatif, y compris dans l'enseignement supérieur.
- La mobilité et la consolidation des situations professionnelles. Il s'agit de contribuer, dans le domaine de la formation professionnelle, à la gestion par chacun de son parcours professionnel en levant les freins à l'accès à la formation et

en développant la maîtrise des savoirs de base et la validation des acquis professionnels, avec une attention particulière pour les publics les plus fragiles.

- L'offre de formation. Il s'agit de faire évoluer l'offre de formation vers plus de lisibilité, de complémentarité et d'individualisation afin d'adapter les réponses formation aux besoins actuels et futurs en fonction des priorités retenus.

### **3 - Les points de négociation**

Les débats du groupe de travail entre mars et juin 2011 ont mis en avant un certain nombre de points de tension dans la négociation des actions concrètes sur lesquelles allaient porter l'engagement des signataires. Ils sont rappelés ici même si, à cette heure, les négociations sont le plus souvent achevées.

#### Concernant le domaine de la formation professionnelle initiale de niveau V et IV

Il y a convergence sur le fait que l'objet central du CPRDFP dans ce domaine est constitué par une cartographie des formations qui rend compte de l'équilibre souhaitable entre les différentes voies de formation, notamment la voie scolaire et l'apprentissage.

A ce titre, les débats du groupe de travail ont montré que certains participants considèrent que les décisions envisagées par les rectorats sur la réduction des effectifs enseignants, en volume et en localisation, les effets de la réforme de la filière professionnelle encore difficiles à apprécier dans leur globalité et la négociation en parallèle des conventions d'objectifs et de moyens pour l'apprentissage constituent autant d'éléments qui interfèrent avec l'émergence d'une réelle négociation sur la définition d'un équilibre au plan régional des différentes voies d'accès à la qualification pour les jeunes, équilibre notamment entre l'enjeu de proximité de la réponse formation et du maillage territorial et celui de la palette de choix des jeunes et des familles et de la couverture large de l'offre de formation.

#### Concernant le domaine de la formation professionnelle initiale de niveau III, II et I

Le souci d'intégrer la formation supérieure dans le champ du CPRDFP est partagé par les participants au groupe de travail autour de thématiques telles que les réponses à apporter au phénomène de décrochage en première année de licence ou de master, la mise en place du LMD dans le domaine des formations sanitaires, la concentration des universités, sans qu'apparaissent clairement les enjeux d'une négociation sur ces différents sujets.

En revanche, le développement de l'alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) dans l'enseignement supérieur soulève des questions plus conflictuelles susceptibles de conduire à une négociation.

#### Concernant le domaine de la formation des demandeurs d'emploi

Les échanges ont porté sur l'articulation entre le CPRDFP et l'instruction DGEFP n°2011-09 du 3 mars 2011 relative à la mobilisation pour l'emploi au niveau infra départemental. Cette instruction décrit l'implication attendue des sous préfets selon trois objectifs explicitement

fixés : l'accès et le retour à l'emploi des jeunes et des chômeurs de longue durée, la fluidité du marché du travail et l'accès à la formation des demandeurs d'emploi. Chacun de ces objectifs donne lieu à l'identification des acteurs à associer au sein du service public de l'emploi local et des indicateurs permettant d'assurer le suivi.

Concernant le troisième objectif relatif à l'accès des demandeurs d'emploi à la formation, les représentants des conseils régionaux ont noté que, bien que ce domaine soit une compétence des conseils régionaux, ceux-ci ne figuraient pas explicitement dans la liste des institutions pouvant être associées au service public de l'emploi local. Ils ont noté par ailleurs que le seul indicateur permettant de rendre compte des politiques engagées dans ce domaine concerne l'accès aux formations achetées par Pôle Emploi, celles-ci représentant environ 20 % de l'offre globale de formation à destination des demandeurs d'emploi jeunes et adultes.

Les représentants des conseils régionaux et certains représentants des partenaires sociaux considèrent à cet égard que cette instruction réduit la portée de la négociation régionale dans le cadre du CPRDFP sur le champ de la formation des demandeurs d'emploi en plaçant le focus sur le niveau territorial du bassin d'emploi. Par ailleurs, ils considèrent que cette instruction n'est pas en cohérence avec les orientations de la circulaire DGEFP sur l'élaboration des CPRDFP, comme la création du comité régional de l'emploi leur paraissait complexifier le paysage de concertation régional construit autour du comité de coordination régional emploi formation professionnelle qui rassemble tous les acteurs du champ emploi – formation en région.

Pôle Emploi, qui participait au groupe de travail, a souligné les changements intervenus par rapport à la situation prévalant avant la fusion de l'ANPE et du réseau des ASSEDIC, notamment quant à l'intervention de Pôle Emploi sur le marché de la formation et au traitement identique des demandeurs d'emploi quelle que soit leur situation au regard de l'indemnisation. Il a été insisté également sur le rôle de Pôle Emploi en matière d'orientation et le renforcement de son offre de services dans ce domaine.

#### Concernant le domaine de la formation des salariés

Ce domaine a peu fait l'objet de débats au sein du groupe de travail. Non pas que le sujet ne rencontre pas l'intérêt des acteurs, notamment sous l'angle de l'appui aux personnes dans le cadre des restructurations. Mais il semble que, le sujet étant au premier chef de la compétence des partenaires sociaux, les réflexions et actions dans ce domaine soient conduites souvent dans d'autres cadres que le CPRDFP.

#### Concernant le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle (accueil, information, conseil)

La délégation à l'orientation (DIO) a présenté un point d'étape dans la mise en place du service public de l'orientation (SPO) prévu par la loi du 24 novembre 2009 dans ses différentes dimensions : portail d'informations, plate-forme téléphonique, lieux d'accueil physique labellisés. Il a été rappelé que le principe présidant au développement du SPO est de s'appuyer le plus largement possible sur ce qui existe et qui fonctionne. Il est donc particulièrement important d'examiner l'articulation entre le volet orientation présent dans tous les CPRDFP en construction et les avancées de la mise en place du SPO, notamment les dispositions du cadre réglementaire de la labellisation des points d'accueil.

#### 4 - La gouvernance du CPRDFP

La gouvernance du CPRDFP conduit les membres du groupe de travail à poser trois types de questions.

##### Qui sont les acteurs concernés par le pilotage du CPRDFP ?

Au delà des signataires du contrat, dont l'engagement dans le pilotage est évident, l'identification des acteurs du pilotage pose deux types de questions :

- sur quoi porte la signature et/ou l'engagement des acteurs au regard de la construction du CPRDFP en un document de cadrage, des fiches action pluriannuelles et des conventions annuelles d'application ? Faut-il faire un lien strict entre signature et engagement financier alors que le CPRDFP n'est pas analysé comme un engagement contractuel juridiquement garanti ? Peut-on s'engager financièrement sur des objectifs et des projets pluriannuels alors que le contexte est changeant et que les « règles du jeu » peuvent être modifiées en cours de contrat ? L'engagement peut-il porter, et à quelles conditions, sur des objectifs à atteindre et des processus de collaboration et de rendu compte pour les politiques menées indépendamment par chacun des acteurs ?
- quelle est l'association des partenaires sociaux au pilotage dans la durée du CPRDFP, indépendamment de leur signature éventuelle du contrat ? Faut-il préférer un avis motivé de la COPIRE à une signature individuelle des partenaires sociaux volontaires ? Comment prendre en compte la participation des organisations patronales et salariés non représentées au sein de la COPIRE ?

Il a été en outre débattu de l'association d'un certain nombre d'acteurs jugés déterminants dans la mise en œuvre mais qui ne sont pas membres des instances de concertation, notamment le ou les présidents d'université et le directeur régional de Pôle Emploi. Les débats au sein du groupe de travail ont montré l'importance d'associer Pôle Emploi dans la construction du CPRDFP en vue d'assurer, dans le domaine de l'achat de formation et dans le domaine de la prescription de formation, la plus grande convergence entre le CPRDFP lui-même et la convention annuelle régionale conclue avec le Préfet. La place de Pôle Emploi au sein du CCREFP est source d'interrogations du fait de la création du conseil régional de l'emploi par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi et de la non-modification décret du 29 avril 2002 fixant la composition du CCREFP suite à la création de Pôle Emploi .

##### Pour faire quoi ?

Les fonctions à assurer dans le cadre du pilotage varient selon la nature de la contractualisation.

- si la contractualisation porte sur les objectifs à atteindre, chacun restant maître de sa politique, les fonctions à assurer relèvent de l'information réciproque sur la mise en œuvre des politiques et de leurs résultats et de la consultation éventuelle des autres partenaires, c'est-à-dire d'une demande d'avis qui ne suppose pas la confrontation entre les parties.

- si la contractualisation porte sur la mise en œuvre d'actions communes incluant ou non un cofinancement, les fonctions à assurer relèvent de la coordination.

Dans tous les cas, il convient également d'assurer des fonctions de suivi et d'évaluation qui font l'objet d'une note spécifique. Il est important que le CPRDFP acte dès sa signature le principe de ce suivi et de cette évaluation, ainsi que les modalités qui permettront rapidement, si cela n'a pas été fait en amont, de définir les indicateurs, le cadre de référence et les priorités de l'évaluation. Il convient également que soit précisés les moyens partagés qui seront consacrés à cette évaluation. La question a été posée d'une certaine forme de mutualisation par le conseil national de l'expertise sur l'évaluation des CPRDFP sous la forme d'ateliers interrégionaux mais aussi, éventuellement, sous la forme du suivi commun d'un certain nombre d'évaluations régionales.

#### Quels sont les lieux pertinents de la gouvernance du CPRDFP ?

L'engagement du portage du CPRDFP sur la durée suppose de s'interroger sur les lieux pertinents d'exercice de la coordination et de l'évaluation des politiques de formation professionnelle. Il convient d'éviter, autant que faire se peut de créer de nouvelles instances dans un paysage déjà touffu, et donc de veiller à mobiliser le plus possible les instances existantes, quitte à en redéfinir le rôle et le mode de fonctionnement. La palette des instances de concertation et de coordination doit être balayée au regard des différentes fonctions à assumer et des acteurs concernés.

## ANNEXE 1

### Elaboration des CPRDFP

*Le tableau ci dessous est établi à partir des informations à la connaissance du secrétariat du conseil national au 1<sup>er</sup> juin 2011. Ces informations sont données sous toutes réserves et ne constituent en aucun cas un engagement des parties aux contrats.*

<b>Région</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Passage en CCREFP</b>
Alsace	Signature prévue le 24 juin	25 mai 2011
Aquitaine	Signature en septembre	4 juillet 2011
Auvergne	Non communiqué	Non communiqué
Basse-Normandie	Signature en juillet	Juin 2011
Bourgogne	Signature conditionnée à un accord sur les financements	Septembre 2011
Bretagne	Signature en octobre	Septembre 2011
Centre	Signature en juillet	05 juillet 2011
Champagne-Ardenne	Signé le 15 juin 2011	13 mai 2011
Corse	Signature à l'automne	Non communiqué
Franche Comté	Signature à l'automne	Non communiqué
Haute-Normandie	Signé le 1er juin	Mai 2011
Ile-de-France	Signature en octobre	Non communiqué
Languedoc Roussillon	Signature en juin	Non communiqué
Limousin	Signature en juillet	08 juin 2011
Lorraine	Signature en juin	23 mai 2011
Midi Pyrénées	Signature à l'automne	Non communiqué
Nord Pas-de-Calais	Signature en juin	Non communiqué
Pays de la Loire	Non communiqué	Non communiqué
Picardie	Signature en juin	Non communiqué
Poitou Charentes	Signature fin juin conditionnée à un accord sur les financements	Juin 2011
Provence Alpes Côte d'Azur	Signature en octobre	mi-septembre 2011
Rhône Alpes	Signature en juin	23 mai 2011
<b>OUTRE-MER</b>		
Guadeloupe	Non communiqué	Non communiqué
Guyane	Non communiqué	Non communiqué
Martinique	Non communiqué	Non communiqué
Réunion	Non communiqué	Non communiqué
Mayotte	Non communiqué	Non communiqué

## ANNEXE 2

### Orientations et priorités des CPRDFP

Un premier examen des documents préfigurant 4 CPRDFP (Haute Normandie, Centre, Poitou-Charentes, Basse Normandie) permet de dégager :

des enjeux communs

des orientations convergentes, dont la concrétisation peut varier selon les régions.

#### Les principaux enjeux :

Face aux bouleversements entraînés par la crise économique et financière de 2008, les CPRDFP se construisent au regard d'un double enjeu:

- *la sécurisation des parcours professionnels* en vue de favoriser l'insertion dans l'emploi et la réussite des projets professionnels tout au long de la vie
- *l'anticipation des mutations économiques et le développement du territoire ou plutôt des territoires.* D'ailleurs le CPRDFP est souvent conçu en articulation avec le SRADT et le SRDE.

#### Les principales orientations communes:

##### 1. Prendre en compte les besoins des territoires, le contexte économique, le marché du travail, les mutations économiques et sociales, les évolutions des métiers et des qualifications

- capitaliser l'expression des besoins économiques des acteurs professionnels
- renforcer l'articulation entre les travaux d'observation au niveau des secteurs et des territoires et l'évolution de l'offre de formation
- anticiper les mutations économique, sociale et écologique, renforcer la connaissance du marché du travail, les évolutions des métiers et des qualifications
- prendre en compte les besoins et évolutions des territoires et de l'économie

##### 2. Proposer une offre de service d'accueil, information, orientation (AIO) cohérente et coordonnée tout au long de la vie

- mettre à disposition des **outils communs** d'information sur les activités et les métiers
- développer un **portail** de l'AIO
- coordonner les acteurs, **fédérer les réseaux de l'AIO**,
- organiser territorialement une **offre de proximité**
- **former et outiller** les professionnels, les acteurs, les enseignants et/ou les prescripteurs

##### 3. donner à tous accès à un premier niveau de qualification:

- *lutter contre le décrochage scolaire par la mise en place d'outils de repérage et de suivi des décrocheurs*
- *prévenir et traiter les sorties du système éducatif sans qualification et/ou sans diplôme et les étudiants en situation d'échec,*
- *lutter contre l'illettrisme*

#### 4. développer l'alternance et l'apprentissage

- l'alternance (y compris sous statut scolaire) et l'apprentissage sont reconnus comme un **mode de formation pertinent** et favorisant une intégration professionnelle
- il est souvent prévu des **aides concrètes**: achats de manuels scolaires, de boîtes à outils et tenues professionnelles, développement d'internats

#### 5. construire la sécurisation des parcours professionnels

- **lever les freins à l'accès à la formation**
- aides à la mobilité
- accompagnement à la construction de projets
- accompagnement individualisé des parcours
  
- **qualifier les publics les plus fragiles pour les conduire vers une insertion durable, ce qui conduit à proposer de:**
  - mieux articuler les financements: conférence des financeurs, fonds régional de formation...
  - accompagner les entreprises (TPE PME): aide à la construction du plan de formation, information sur les différents dispositifs
  - accompagner la modernisation de l'offre de formation
  
- **développer la GPEC (territoriale)**
  
- **développer l'accès à la VAE et organiser la certification**

#### 6. faire évoluer l'offre de formation vers plus de lisibilité et l'adapter aux besoins

- favoriser la cohérence et la **complémentarité des offres de formation**
- favoriser les **passerelles** entre les voies de formation, **modulariser** les contenus
- permettre d'acquérir la maîtrise des **connaissances de base, de compétences-clés**
- maintenir une **offre de proximité diversifiée**
- **mutualiser** les moyens
- promouvoir un **enseignement supérieur** dynamique et attractif

#### 7. mieux coordonner les politiques de formation professionnelle

- rechercher la **complémentarité des financements, organiser l'ingénierie financière**
- **articuler les programmations** (exemple Pôle Emploi/Région)
- **améliorer la gouvernance**, notamment de la formation continue en raison de la multiplicité des acteurs impliqués.

#### 8. développer l'expertise et les outils d'observation au service des décideurs

- il est prévu de développer un **outillage, plus ou moins complet**, sur
  - l'offre de formation régionale
  - l'accès à la qualification, les parcours, l'insertion, les décrochages
  - la relation emploi/formation, les métiers en tension, les besoins d'emploi et de compétences

*A noter que la thématique de l'évaluation est peu présente dans les CPRDFP examinés.*

## ANNEXE 3

### Membres du groupe de travail

#### **Animation – CNFPTLV**

*Françoise AMAT  
Pierre LE DOUARON  
Christophe USSELIO LA VERNA*

#### **Etat**

Travail Emploi Santé (DGEFP)

*Frédérique RACON  
Patricia DI STEFANO*

Enseignement supérieur (DGESIP)  
Education nationale (DGESCO)

*Michèle LAFFARGUE-LE-MANDAT  
Dominique BARGAS  
Patrick DEPREZ*

Agriculture

*Annie BRISSON  
Jean SIFT*

DGCS/Solidarités et cohésion sociale  
Intérieur

*Isabelle KITTEL  
Yann GERARD*

#### **Régions**

Alsace

*Steven THENAULT*

Basse-Normandie

*Laurent FOSSARD*

Centre

*Anne AUDOUIN*

Ile-de-France

*René Paul ARLANDIS*

Limousin

*Jean Louis PONTET*

*Marie Laure MEYER*

*Julien GOUZES*

Midi-Pyrénées

*Brigitte GEOFFRIAULT*

Picardie

*Patrice GRANIER*

*Frédéric LEPRETRE*

Poitou-Charentes

*Nathalie BERTRAND*

Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Laurent LACOUR*

*Antoine DONGRADI*

Rhône-Alpes

*Jacques DARVE*

#### **Organisations socioprofessionnelles**

MEDEF

*Annie BONTRON*

*Alain DRUELLES*

UPA

*Mohamed EL BARKAOUI*

FNSEA

*Jérôme LACHAUX*

CFDT

*Maryvonne GUIAVARC'H*

CGT

*Paul DESAIGUES*

*Jean CHAMBON*

ACFCI

*Rachid HANIFI*

UNSA

*Jean Marie TRUFFAT*

*Claude MARIUS*